
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 4 novembre 2024 à 19 h
4243, rue de Charlevoix**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

ÉTAIT ABSENT :

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les membres du personnel de l'arrondissement suivants :

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement
Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs;
M. Maxime Ubner Sauveur, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement
M. Daniel Bussi  res, chef de division des communications, relations avec les citoyens et soutien aux   v  nements.

  taient aussi pr  sents :

PDQ 39

Mme H  l  ne Mercier, commandante du PDQ 39
M. Christian Komze, conseiller en d  veloppement communautaire au PDQ 39

PERSONNEL DU CABINET

M. Hassan Lif, responsable de soutien aux   lus
Mme Anna Mielczarek, charg  e de secr  tariat

Nombre de personnes dans la salle : 39

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens.

Tel qu'il est d'usage lors de ces s  ances, Mme Christine Black invite le public    observer une minute de silence.

Mme Christine Black pr  sente les membres du conseil d'arrondissement et du personnel. Elle souligne   galement la pr  sence de la repr  sentante du PDQ 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, d  clare la s  ance ouverte.

CA24 10 264

Adopter l'ordre du jour de la s  ance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 novembre 2024,    19 h.

Il est propos   par M. Abdelhaq Sari

appuy   par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 novembre 2024, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.01

10 - Mot de la mairesse et des élu.e.s.

Mme Chantal Rossi, conseillère de ville – district Marie-Clarac

Points d'information :

- Retour sur la fête d'Halloween célébrée le 26 octobre 2024;
 - Marché de Noël qui sera ouvert les 23 et 24 novembre 2024 au Centre des loisirs;
-

M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville – district Marie-Clarac

Point d'information :

- Gala de la fondation Cadet tenu le 26 octobre 2024;
 - Rappel sur la collecte des résidus verts;
-

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Clarac

Points d'informations :

- Movember;
-

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Points d'informations :

- Condoléances offertes à trois de nos collègues de l'arrondissement notamment à Marcel Corbeil pour le décès de sa mère, à Maurice Mbwiti pour le décès de son père, à Omar Tafat Bouzid pour le décès de sa mère;
- Félicitations à Mme Chantal Rossi pour la médaille du Roi Charles III reçue le 20 octobre 2024 ;

Remise de certificat :

Félicitations à M. Noël Audet pour son 450^e don de sang.

Signature du livre d'or :

Fermeture de la Charcuterie Noël, une institution nord-montréalaise qui disparaît ! En reconnaissance des services rendus à la communauté et de toutes ces années de dévouement, de passion et de plaisir partagé, M. Roberto Natale est invité à parapher le livre d'or de l'Arrondissement.

Suspension de la séance à 19 h 15.

Reprise de la séance à 19 h 20.

10 - Période de questions du public.

Question des citoyens présents dans la salle :

Mme Suzanne Girard

- Problématique de nettoyage de la rue Belleville

M. Noel Audet

- Travaux d'asphaltage non terminés dans la rue Gariepy

Questions reçues via le formulaire électronique :

Mme Mallette Lorraine

- Proposition de remplacer un bac à fleurs par un dos d'âne sur l'avenue Lausanne

Mme Caroline Ferencz

- Piste extérieure de l'école secondaire Lester B. Pearson

M. Sambo Say

- Problème de stationnement dans le voisinage sur la rue d'Amiens

M. Castilloux Évangéliste

- Stationnement zone blanche pour les autobus scolaires

Suspension de la séance à 19 h 38.

Reprise de la séance à 19 h 45.

CA24 10 265

Offrir les condoléances du conseil à la famille de monsieur Carmine RUZZO, décédé le 4 octobre 2024, à l'âge de 80 ans.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

Attendu que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Carmine Ruzzo survenu le 4 octobre 2024;

Attendu qu'étant fondateur et propriétaire du Centre des viandes Langelier, M. Carmine Ruzzo était un entrepreneur et un pionnier qui aura marqué Montréal-Nord d'une empreinte indélébile. Un homme au grand cœur également qui aura œuvré, pendant plus d'une quarantaine d'années, pour le bien-être de la communauté nord-montréalaise;

Les membres du conseil prient la famille Ruzzo, son épouse Antonietta, ses enfants Rita, Giuseppe et Antonio, ses petits-enfants Alessia, Giuliano, Stefano, Francesca et Amy d'agréer leurs plus sincères condoléances et l'expression de leur profonde sympathie.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA24 10 266

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 octobre 2024, à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 octobre 2024, à 19 h 30.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 octobre 2024, à 19h;

Et que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 octobre 2024, à 19h30.

Adopté à l'unanimité.

10.05

CA24 10 267

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 octobre 2024.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 octobre 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.06 1249864010

CA24 10 268

Octroyer le contrat de services professionnels pour la demande de prix 2024-117 à la firme Stratégies immobilières LGP Inc, au montant total de cent dix-neuf mille cinquante-six dollar canadien et soixante et un cents (119 056,61 \$), incluant les taxes et autoriser l'affectation de cette somme dans le surplus réservé.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit octroyé le contrat de services professionnels pour la demande de prix 2024-117 à la firme Stratégies immobilières LGP Inc, au montant total de 119 056.61\$;

ET QUE ces dépenses soient engagées conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1249069004

CA24 10 269

Autoriser une dépense additionnelle de 36 004,76 \$, taxes incluses, pour une dépense totale de 154 161,69 \$, taxes incluses, auprès de Recyclage Notre-Dame Inc., pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues, pour la période du 1er avril au 31 décembre 2024, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 36 004,76 \$, taxes incluses pour une dépense totale de 154 161,69 \$ taxes incluses, auprès de Recyclage Notre-Dame Inc. pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues, pour la période du 1er avril au 31 décembre 2024, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1245579002

CA24 10 270

Approuver la contribution financière totalisant 3 600\$ aux 12 clubs d'âge d'or reconnus par l'Arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2024.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

Que soit approuver la contribution financière totalisant 3 300\$ aux 11 clubs d'âge d'or reconnus par l'arrondissement pour l'année 2024;

QUE soit accordée une contribution financière de 250\$ au club d'âge d'or Circolo recreativo Sannicandrese;

QUE soit accordée une contribution financière de 500\$ au Cercle du troisième âge de Montréal-Nord;

QUE soit accordée une contribution financière de 250\$ au club d'âge d'or Stella Alpina F;

QUE soit accordée une contribution financière de 250\$ Club âge d'or Stella Alpina M;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 au club d'âge d'or San Marco II;

QUE soit accordée une contribution financière de 250\$ au club d'âge d'or San Marco F;

QUE soit accordée une contribution financière de 250\$ au club d'âge d'or Italo-Canadien par Ottawa;

QUE soit accordée une contribution financière de 350\$ au club d'âge d'or parc Lacordaire;

QUE soit accordée une contribution financière de 250\$ au club d'âge d'or Le Soleil de Montréal-Nord;

QUE soit accordée une contribution financière de 250\$ au club d'âge d'or St-Colette;

QUE soit accordée une contribution financière de 250\$ au club d'âge d'or Italo-Québécois;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 au Carrefour des retraités;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1249738010

CA24 10 271

Accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour la tenue des activités de l'Opération Nez rouge de Montréal qui auront lieu du 29 novembre au 31 décembre 2024, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 600 \$ auprès de la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour la tenue des activités de l'Opération Nez rouge de Montréal qui auront lieu du 29 novembre au 31 décembre 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1243573021

CA24 10 272

Entériner une contribution financière de 500 \$ à la Fondation Ali Gerba dans le cadre de la soirée-bénéfice qui a eu lieu le 3 octobre 2024, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 500 \$ à la Fondation Ali Gerba le cadre de la soirée-bénéfice qui a eu lieu le 3 octobre 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1243573027

CA24 10 273

Accorder une contribution financière de 300\$ au Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal (C.R.A.I.C) afin de les soutenir dans les activités offertes aux aînés du nouveau Club d'âge d'or de Montréal-Nord et ce, à même le budget discrétionnaire des élus 2024.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 300\$ au Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal (C.R.A.I.C) afin de les soutenir dans les activités offertes aux aînés du nouveau Club d'âge d'or de Montréal-Nord;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1243573023

CA24 10 274

Entériner une contribution financière de 200 \$ au Café-Jeunesse Multiculturel pour la participation de Samuel Bunche à un combat de Kickboxing lors de l'événement "Combat At The Garden" à New York qui a eu lieu le 4 octobre 2024, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es pour l'année 2024.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 200 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour la participation de Samuel Bunche à un combat de kickboxing lors de l'événement "Combat At The Garden" à New York qui a eu lieu le 4 octobre 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1243573024

CA24 10 275

Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 septembre 2024.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports mensuels au 30 septembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1247606028

CA24 10 276

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre 2024.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1247606029

CA24 10 277

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de Montréal-Nord, d'un soutien financier totalisant 50 000 \$, accordé par le Fonds pour le transport actif dans le cadre du projet « Étude de mobilité active de l'arrondissement de Montréal-Nord».

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit demandé au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de Montréal-Nord, d'un soutien financier totalisant 50 000 \$, accordé par le Fonds pour le transport actif dans le cadre du projet « Étude de mobilité active de l'arrondissement de Montréal-Nord»

Adopté à l'unanimité.

30.03 1249171005

CA24 10 278

Approuver la dépense de 115 683.25\$ taxes incluses, faisant suite au contrat octroyé à la firme Sanivac (9363-9888 Québec Inc.) pour la réalisation de travaux d'urgence survenus à la station de pompage Lacordaire et ce, à la suite des pluies diluviennes du 9 août 2024.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvé la dépense de 115 683.25\$, taxes incluses faisant suite au contrat octroyé à la firme Sanivac (9363-9888 Québec Inc.) pour la réalisation de travaux d'urgence survenus à la station de pompage Lacordaire et ce, à la suite des pluies diluviennes du 9 août 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1249649003

CA24 10 279

Modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de l'année 2024 afin de devancer la séance ordinaire du 9 décembre 2024 au 2 décembre 2024, à 19 h.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit modifié le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de l'année 2024 afin de devancer la séance ordinaire du 9 décembre 2024 au 2 décembre 2024, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1247987019

CA24 10 280

Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 5 décembre 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année financière 2024.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 5 décembre 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1243573022

CA24 10 281

Autoriser une dépense de 250 \$ auprès de l'Ordre des fils d'Italie au Canada pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 1er décembre 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année financière 2024.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 250 \$ auprès de l'Ordre des fils d'Italie au Canada pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 1er décembre 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1243573025

CA24 10 282

Adopter le Règlement RGCA19-10-0011-2 modifiant le Règlement RGCA19-10-0011 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin de modifier l'indexation du traitement.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

Attendu qu'une copie Règlement RGCA19-10-0011-2 modifiant le Règlement RGCA19-10-0011 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin de modifier l'indexation du traitement, a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

QUE soit adopté le Règlement RGCA19-10-0011-2 modifiant le Règlement RGCA19-10-0011 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin de modifier l'indexation du traitement.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1247987018

CA24 10 283

Adopter le Règlement RGCA19-10-0009-1 modifiant le Règlement RGCA19-10-0009 régissant l'art mural.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA19-10-0009-1 modifiant le Règlement RGCA19-10-0009 régissant l'art mural.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1247987017

CA24 10 284

Adopter le premier projet de résolution PP-065 afin de permettre l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble situé au 5671, boulevard Industriel, soit le futur lot 6 409 669 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution PP-065 visant à autoriser l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble situé au 5671, boulevard Industriel en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

- De déroger à la grille I8-663, afin d'autoriser une marge de recul avant minimum de 0,3 mètre, au lieu de 4,5 m;
- De déroger à l'article 92.20 du règlement de zonage R.R.1562, afin d'autoriser 29 cases de stationnement au lieu de 33;
- De déroger à l'article 92.25 du règlement de zonage R.R.1562, afin d'autoriser les cases de stationnement dans la marge avant principale;
- À l'article 92.26 du règlement de zonage R.R.1562, afin que la bande d'isolement végétalisée pour l'aire de stationnement varie de 0 m à 2 m, au lieu du minimum de 2 m requis;
- De déroger à l'article 215 du règlement de zonage R.R.1562 afin qu'aucune zone de manœuvre ne soit aménagée sur le futur lot 6 409 669;

Le tout aux conditions suivantes :

- Que l'aire d'attente intérieure pour camions de volailles sur le lot 1 093 934 soit maintenue en opération pour activité tant et aussi longtemps que le seront les activités de l'abattoir;
- Qu'aucun entreposage extérieur ne soit effectué;
- Qu'un dispositif d'alerte soit installé sur l'agrandissement à l'est et devant le nouveau quai de chargement à l'ouest afin de signaler la sortie des camions du quai de déchargement;
- Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;
- Que soit autorisé, l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble, conformément au plan projet d'implantation, préparé par Sébastien Alarie, arpenteur-géomètre, signé le 30 août 2024.

ET QUE le tout soit applicable sur le futur lot 6 409 669 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1247758003

CA24 10 285

Adopter le premier projet de résolution PP-066 afin de permettre la construction d'un bâtiment d'attente pour les volailles vivantes sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution PP-066 visant à autoriser la construction d'un bâtiment d'attente pour les volailles vivantes situé sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

- De déroger à la grille I8-663, afin d'autoriser l'usage "Entreprises de camionnage" (Commercial de classe I);
- De déroger à l'article 77, afin d'autoriser que la façade principale du bâtiment ne soit pas parallèle à la voie publique;

Le tout aux conditions suivantes :

- Que les travaux d'agrandissement des quais de déchargement à l'est de l'abattoir sur le futur lot 6 409 669 soient débutés;
- Que l'aire d'attente intérieure pour camions de volailles soit maintenue en activité tant et aussi longtemps que le seront les activités de l'abattoir situé sur le lot 6 409 669;
- Qu'aucun entreposage extérieur ne soit effectué;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;
- Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution;
- Que soit autorisé, la construction d'un bâtiment d'attente intérieure pour les volailles, conformément au plan projet d'implantation préparé par Sébastien Alarie, arpenteur-géomètre, signé le 9 septembre 2024.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1247758004

CA24 10 286

Autoriser une dérogation à la tarification prévue au Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024) pour les frais reliés à la surveillance et à l'entretien du Centre de loisirs lors d'un événement qui aura lieu le 23 et 24 novembre 2024 dans le cadre du Marché de Noël de Montréal- Nord, un événement organisé par le Cercle de Fermières Montréal-Nord.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée une dérogation de la tarification prévue au Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024) pour les frais reliés à la surveillance et à l'entretien du Centre de loisirs lors d'un événement qui aura lieu les 23 et 24 novembre 2024 dans le cadre du Marché de Noël de Montréal-Nord, un événement organisé par le Cercle de Fermières Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1241689004

CA24 10 287

Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-064 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages comprenant 30 logements au 5601, boulevard Léger, soit le lot 1 096 224 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le certificat du secrétaire d'arrondissement;

QUE soit adoptée en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-064 visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages comprenant 30 logements pour le 5601, boulevard Léger en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

- De déroger à la grille RM26-569, afin d'autoriser trois étages au lieu de deux;
- De déroger à la grille RM26-569, afin d'autoriser une marge arrière de 9 mètres au lieu de 15 mètres;
- De déroger à l'article 76.2, afin d'autoriser l'utilisation de panneaux d'aluminium comme revêtement à divers endroits sur le bâtiment;
- De déroger à l'article 92.24, afin d'autoriser la construction d'une entrée charretière sur la voie publique la plus importante;
- De déroger à l'article 93, afin d'autoriser qu'une partie de l'allée piétonne en façade soit d'une largeur supérieure à 1,5 mètres.

Le tout aux conditions suivantes :

- Que les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 096 224 du cadastre du Québec, soit le 5601, boulevard Léger.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1244602002

CA24 10 288

Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement RGCA13-10-0007-8 modifiant le Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels afin de modifier les dispositions relatives aux supports et antennes de plus de 10 mètres de hauteur.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le certificat du secrétaire d'arrondissement relativement au processus de demande d'approbation référendaire;

ET QUE soit adopté le Règlement RGCA13-10-0007-8 modifiant le Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels afin de modifier les dispositions relatives aux supports et antennes de plus de 10 mètres de hauteur.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1248303002

CA24 10 289

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA25-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) (0,1274 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA25-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) (0,1274 \$ par 100 \$ d'évaluation);

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA25-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) (0,1274 \$ par 100 \$ d'évaluation).

40.08 1247987013

CA24 10 290

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025).

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025);

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025).

40.09 1247987012

CA24 10 291

Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA25-10-0005 autorisant un emprunt de 1 935 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA25-10-0005 autorisant un emprunt de 1 935 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA25-10-0005 autorisant un emprunt de 1 935 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

40.10 1247987016

CA24 10 292

Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA25-10-0004 autorisant un emprunt de 6 593 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

AVIS est donné par M. Jean-Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA25-10-0004 autorisant un emprunt de 6 743 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA25-10-0004 autorisant un emprunt de 6 743 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts.

40.11 1247987015

CA24 10 293

Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA25-10-0003 autorisant un emprunt de 5 981 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

AVIS est donné par M. Jean-Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA25-10-0003 autorisant un emprunt de 5 981 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA25-10-0003 autorisant un emprunt de 5 981 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

40.12 1247987014

CA24 10 294

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA25-10-0006 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation ».

AVIS est donné par M. Jean-Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le projet de Règlement RCGA25-10-0006 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation »;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RCGA25-10-0006 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation ».

40.13 1249069003

CA24 10 295

Permettre l'ajout d'arrêt à l'intersection des rues de Dijon et de Normandie, en vertu du Règlement 1570 sur la circulation routière dans les limites de l'arrondissement.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement 1570 sur la circulation routière dans les limites de l'arrondissement la demande suivante :

- Permettre l'ajout d'un arrêt deux directions, à l'intersection des rues de Dijon et de Normandie.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1240217004

CA24 10 296

Permettre l'occupation permanente sur le domaine public de l'empiètement partiel d'une case de stationnement au 10949, avenue de London, le tout en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public, l'occupation permanente du domaine public afin de permettre l'empiètement partiel d'une case de stationnement au 10949, avenue de London;

QU'un loyer pour l'occupation permanente du domaine public soit établi selon le tarif prévu au règlement de tarification en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1248303004

CA24 10 297

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'aménagement d'une case de stationnement dans la marge avant pour le bâtiment situé au 10949, avenue de London, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, l'aménagement d'une case de stationnement dans la marge avant pour le bâtiment situé au 10949, avenue de London;

QUE cette autorisation soit conforme au plan déposé à la DAUSE le 25 septembre 2024;

ET QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1248303003

CA24 10 298

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages comprenant 30 logements au 5601, boulevard Léger, soit le lot 1 096 224 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale la construction d'un bâtiment résidentiels de trois étages comprenant 30 logements pour le 5601, boulevard Léger ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

- Que les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet;
- QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - 25 % suite aux travaux de fondation;
 - 75 % à la livraison du projet, incluant les travaux d'aménagement paysager, le cas échéant;
- Que si les travaux ne sont pas terminés dans le délai fixé ou s'ils ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution, le conseil peut exécuter la garantie et à son entière discrétion:
 - faire exécuter les travaux et imputer le produit de la garantie au paiement des coûts des travaux. Dans la mesure où le coût des travaux dépasse le montant de la garantie, en recouvrer la différence au propriétaire; ou
 - conserver la garantie à titre de pénalité;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET ce, conformément aux plans déposés :

- Plans d'architecture préparés par Ciprian Ionescu-Iltu, architecte, révisés le 10 septembre 2024.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 096 224 du cadastre du Québec, soit le 5601, boulevard Léger.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1244602003

CA24 10 299

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de six étages comprenant 50 logements, situé au 3250, boulevard Henri-Bourassa, sur le lot 2 871 453 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale la construction d'un bâtiment résidentiel de six étages comprenant 50 logements pour le 3250, boulevard Henri-Bourassa;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

- Que les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet;

- QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - 25 % suite aux travaux de fondation;
 - 75 % à la livraison du projet, incluant les travaux d'aménagement paysager, le cas échéant;
- Que si les travaux ne sont pas terminés dans le délai fixé ou s'ils ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution, le conseil peut exécuter la garantie et à son entière discrétion:
 - faire exécuter les travaux et imputer le produit de la garantie au paiement des coûts des travaux. Dans la mesure où le coût des travaux dépasse le montant de la garantie, en recouvrer la différence au propriétaire; ou
 - conserver la garantie à titre de pénalité;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

ET conformément aux plans déposés :

- Plans d'architecture, modélisation couleur et plan d'aménagement paysager, préparés par Melanie Argento, architecte, datés du 20 et 25 septembre 2024;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 2 871 453 du cadastre du Québec, soit le 3250, boulevard Henri-Bourassa.

Adopté à l'unanimité.

40.18 1248311008

CA24 10 300

Autoriser le prolongement du poste temporaire de conseiller en planification, à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Montréal-Nord, relativement au projet de Centre sportif de Montréal-Nord, et autoriser l'affectation de cette somme dans le surplus réservé, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier
Mme Christine Black, Mme Chantal Rossi

Et résolu :

Que l'arrondissement approuve le renouvellement du poste temporaire du conseiller en planification (emploi 302240, groupe de traitement 29-002 de l'accréditation des professionnels);

Que l'arrondissement autorise l'affectation de cette somme dans le surplus réservé au budget de l'arrondissement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1249720006

À 20h10, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
mairesse d'arrondissement

Marc-Aurele APLOGAN
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 décembre 2024.
